

## LES RELATIONS AVEC LE CANTON DE BERNE

L'année 2014 a été marquée par le mot-clé «suppression des postes pastoraux». Suite à la décision du Grand Conseil du canton de Berne de novembre 2013 de faire aussi des économies sur les salaires du corps pastoral, en commençant par 2 millions de francs en 2014 pour atteindre un montant de 5 millions en 2017, il s'agissait de trouver au plus vite des solutions pour la mise en œuvre.



*Andreas Zeller  
Président du Conseil synodal*

Les premières propositions de la direction cantonale des Eglises, prévoyant une régionalisation imposée de certaines paroisses, ont été rejetées par les Eglises nationales et les associations. Sous la direction de l'Eglise nationale réformée évangélique, une révision totale de l'«Ordonnance concernant l'attribution des postes d'ecclésiastique réformé évangélique rémunérés par le canton» a été entreprise en collaboration avec les Eglises sœurs et les associations concernées. A l'avenir, le calcul des postes pastoraux ne se basera plus seulement sur le nombre de membres d'une paroisse, mais aussi sur le nombre de locaux sacrés accueillant régulièrement des cultes et des actes ecclésiastiques (baptêmes, mariages et enterrements), ainsi que sur la densité de la population. Ce projet ayant été élaboré à la Maison de l'Eglise et non à la direction des affaires ecclésiastiques, les membres compétents du Conseil synodal ainsi que les collaboratrices et collaborateurs des secteurs concernés ont dû assumer une énorme charge de travail du printemps jusqu'à la fin de l'année. Par moment la limite du supportable a été dépassée.

La mise en œuvre de la suppression des postes a pu être reportée à la période de début 2016 à fin 2018. Une centaine de paroisses et de postes pastoraux sont concernés. Les ministères spécialisés ont été exclus de ces mesures d'économie, ils sont présentés sur une liste sépa-

rée et feront l'objet d'une ordonnance spécifique.

Cinq séances d'information ont été organisées en automne en collaboration avec les associations et la direction des affaires ecclésiastiques. Elles ont permis d'expliquer la situation aux paroisses et au corps pastoral et d'améliorer ainsi l'accueil du projet d'ordonnance. D'autre part, nous avons été sollicités pour collaborer et assurer le suivi du rapport d'expert Marti/Muggli sur l'histoire, la situation juridique et les prestations de l'Eglise. Ce document est élaboré en prévision des débats au Grand Conseil de septembre 2015 consacrés à l'évolution des relations entre l'Eglise et l'Etat. Ces travaux ont nécessité de nombreuses séances et discussions supplémentaires avec les autres Eglises nationales, les associations et la direction des affaires ecclésiastiques.

### SYNODE

Cette thématique a aussi été au cœur des discussions des deux Synodes. Lors de la session d'été, le Conseil synodal a insisté sur sa volonté de rendre la suppression de postes la plus supportable possible pour l'Eglise et les paroisses. Dans sa réponse à une interpellation sur les craintes d'un affaiblissement de la présence de l'Eglise dans les régions périphériques, il a souligné que l'Eglise n'entendait aucunement se prêter à des mesures qui signifieraient un démantèlement de sa présence dans ces régions.

Il a par ailleurs exprimé le souhait que l'on ne mette pas en concurrence les régions rurales d'une part, les villes et les agglomérations d'autre part. Lors du Synode d'hiver, Christoph Neuhaus, directeur des affaires ecclésiastiques, a relevé les bonnes et étroites relations entre l'Eglise et l'Etat et rappelé que l'Eglise était un partenaire essentiel de ce dernier. Il s'est félicité de la participation active de l'Eglise au programme d'économies décidé par le Grand Conseil et de son sens des responsabilités. Conformément au droit de préavis et de proposition qui lui est imparti, le Synode a longuement débattu du projet d'ordonnance sur l'attribution des postes pastoraux. Tout en saluant le travail du Conseil synodal et en relevant le caractère équilibré du projet, les députés et députés ne se sont pas cachés les sérieux problèmes qu'entraînent les réductions de postes, notamment dans certaines régions comme le Seeland et le Jura bernois et l'affaiblissement des paroisses qui en résulte. Le Synode a toutefois estimé que l'ordonnance était le moindre mal dans le contexte et approuvé ce projet à une large majorité. C'est également dans le sens d'une approbation que le Synode a pris connaissance d'un rapport du Conseil synodal sur les relations entre l'Eglise et l'Etat présenté en réponse à un postulat et dans lequel l'exécutif de l'Eglise a procédé à une analyse en profondeur dans sa dimension à la fois historique,

juridique et sociale de la situation et du rôle de l'Eglise au sein de l'espace bernois. Le rapport reflète la situation à l'automne 2014. Le Conseil synodal, a assuré que les réflexions seraient poursuivies dans la perspective du Synode d'été 2015, au cours duquel le parlement de l'Eglise devra se prononcer sur les propositions du Conseil exécutif à l'intention du Grand Conseil portant sur les relations futures entre l'Eglise et l'Etat cantonal.

Le Synode d'hiver a par ailleurs donné son feu vert à la création d'un magazine pour tous les groupes professionnels, les membres des autorités et les personnes travaillant à titre bénévole et honorifique au sein de l'Eglise, qui sera appelé à jouer un rôle très important ces prochaines années. Il a en outre approuvé le processus en trois étapes pour la réalisation de la Vision Eglise 21, qui devrait être couronnée par une grande manifestation de clôture en 2017, année de l'anniversaire de la Réforme.

#### FÉDÉRATION DES ÉGLISES PROTESTANTES DE SUISSE (FEPS)

La révision de la constitution de la FEPS avance lentement. Après le rejet clair du premier projet du Conseil, l'Assemblée des délégués est tombée d'accord sur quelques principes à partir desquels les travaux pourront se poursuivre. Comme on le sait, des projets susceptibles de recueillir une majorité existent.

#### FONCTIONNEMENT INTERNE DE L'ÉGLISE CANTONALE

Les affaires du Conseil synodal ont été traitées en 23 séances, dont deux retraites. Contrairement aux années précédentes, les contacts officiels avec d'autres Eglises et organes sont restés très marginaux en raison de l'importante charge de travail. Par contre les contacts internes ont été entretenus. Ainsi, la traditionnelle sortie annuelle du personnel «ZETI» a permis de découvrir le parcours de golf urbain de Fribourg, et l'excursion des membres du Conseil synodal les ont amenés à Granges, où le président du Synode a eu l'occasion de leur présenter «sa» ville.

Le président du Conseil synodal a assisté à de nombreuses manifestations dans les régions du ressort territorial de l'Eglise, comme la fête annuelle des Diaconesses à la Pentecôte, le 300<sup>e</sup> anniversaire de l'Eglise réformée de Baden, la célébration du 100<sup>e</sup> anniversaire de l'Eglise de Court, ou encore le 50<sup>e</sup> anniversaire de l'Eglise de Zäziwil. Il en a retiré beaucoup d'impressions positives et de bons contacts.

A l'issue d'une préparation soignée par un groupe de travail élargi, le bel espace de silence a pu être inauguré à la Maison de l'Eglise, où il est régulièrement utilisé pour des recueils, des méditations, des prières, etc.

*Andreas Zeller*  
*Président du Conseil synodal*



*Andreas Zeller, président du Conseil synodal, lors d'un podium sur Telebielingue avec Christoph Neuhaus, conseiller d'Etat.*



*Fribourg, la cité des Zähringen, but du ZETI, réunion annuelle de l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs des Services généraux*



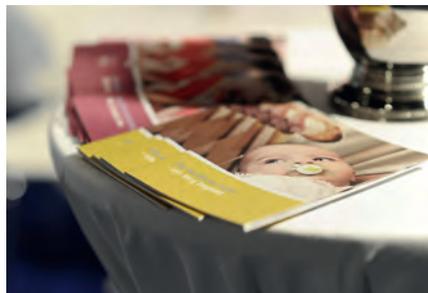
*L'Espace du silence, au sein de la Maison de l'Eglise, source d'inspiration.*

## GROUPES DE PILOTAGE (GP)

### GP SALONS ET COMPTOIRS

Comme de coutume, le Salon MariNatal (salon du mariage et des fêtes) a donné l'occasion à des ecclésiastiques de l'Eglise réformée et des Eglises catholique romaine et catholique chrétienne de répondre aux questions des futurs mariés et parents concernant le mariage et le baptême. Les brochures de présentation du mariage et du baptême à l'Eglise ont été très demandées.

Pour leur 24<sup>e</sup> participation à la BEA, le stand des Eglises nationales bernoises avait été placé sous le label «Les Eglises nationales». Sur la «Piazza» centrale, les visiteurs et visiteuses ont pu se rencontrer, discuter ou jouer par exemple avec un mikado géant. Les activités très diversifiées de l'Eglise étaient présentées sur des panneaux et des affiches. Dans l'espace de rencontre, des paroisses et des institutions proches de l'Eglise étaient accueillies en tant qu'invitées du jour pour exposer des projets actuels et donner des renseignements.



*Les brochures œcuméniques sur le baptême et le mariage donne des réponses à des questions importantes.*

### GP RÈGLEMENT ECCLÉSIASTIQUE

Le grand chantier lié à la révision du Règlement ecclésiastique (adaptation et révision de diverses ordonnances) étant achevé, l'organisation du projet avec son GP et son groupe de travail a pu être dissoute. La révision du profil pastoral de 2005 et l'élaboration des lignes directrices pour les diacres et les catéchètes nécessiteront la mise en place d'une organisation séparée, qui devra être définie en temps voulu.

### GP ÉGLISE ET ÉTAT

En raison des discussions intensives menées avec la direction des affaires ecclésiastiques au sujet de la suppression de postes et de l'évolution des relations entre l'Eglise et l'Etat, la délégation a été transformée en un groupe de pilotage. Ce dernier est désormais constitué de trois membres du conseil, du chancelier de l'Eglise ainsi que des responsables du service juridique et du service de la communication. Le GP est l'organe de direction responsable de l'ensemble des contacts et des activités. Il se réunit par conséquent très souvent.

### GP PLANIFICATION DES TÂCHES ET DES RESSOURCES

Les trois séances du GP organisées durant l'année sous revue ont été consacrées à des vérifications d'attribution à des échelons salariaux, à la répartition de points de postes pour des projets limités dans le temps, ainsi qu'au traitement de demandes de points de postes supplémentaires pour les secteurs.

### GP OBJECTIFS DE LÉGISLATURE

Lors de sa retraite d'automne, le Conseil synodal a décidé de donner à son programme de législation 2016-20 les quatre priorités suivantes: relations Eglise-Etat, Eglise 21, Jubilé de la Réforme 2017, et affaires courantes. Le groupe de pilotage préparera en outre l'évaluation du programme de législation en cours.

### GP MARKETING DE L'ÉGLISE

Faute de ressources, ce GP est resté inactif durant l'année sous revue.

### COMMISSION REFMODULA

La commission RefModula (formation initiale et continue modularisée ecclésiologique et catéchétique) s'est réunie à cinq reprises. Durant sa première année d'activité, elle a été amenée à examiner et prendre des décisions sur différentes questions de fond. Elle a notamment précisé qui pouvait suivre les modules et blocs de modules en tant que formation continue sans attestations de compétences. Peuvent être admis sur la base de cette décision les membres intéressés des conseils de paroisses, les collaboratrices et collaborateurs de la catéchèse et

*Andreas Zeller, présidence  
Hans Martin Schaer, administration  
Josef Wäckerle, Eglise catholique romaine  
Christoph Schuler, Eglise catholique chrétienne*

*Andreas Zeller, présidence  
Daniel Inäbnit, administration  
Pia Grossholz-Fahrni, Stefan Ramseier  
Christian Tappenbeck, Hans Martin Schaer,  
Jeannine Widmer, procès-verbal*

*Andreas Zeller, présidence  
Daniel Inäbnit, administration  
Pia Grossholz-Fahrni, Jörg Haberstock  
Willy Oppliger*

*Andreas Zeller, présidence  
Daniel Inäbnit, administration  
Pia Grossholz Fahrni, Stefan Ramseier*



*RefModula, un succès depuis le départ.*

de la diaconie, ainsi que d'autres personnes intéressées issues des trois ministères. La commission a par ailleurs réglé les conventions relatives à la formation, fixé les exigences requises pour assumer la fonction d'experte ou expert dans les modules de théologie et de catéchèse, examiné l'organisation des cérémonies de remise de diplôme, discuté du module «champ générationnel», adopté la réglementation des absences, pris connaissance des principaux thèmes et de l'aperçu méthodologique de la formation catéchétique, et lancé les travaux sur le guide concernant les équivalences dans la formation catéchétique. Dans un contexte de modularisation de la formation et d'individualisation des parcours, de grandes différences apparaissent entre les personnes au niveau des formations suivies et du bagage éducatif. Celles dont la biographie d'apprentissage se rapproche par sa durée et son contenu de la formation catéchétique bernoise, peuvent demander une reconnaissance de l'équivalence. Cette procédure permet de déterminer les lacunes existantes par rapport à la formation bernoise et de les compléter. L'admission à la formation fait partie des tâches récurrentes de la commission, tout comme la validation des attestations de compétences dans les différents modules.

*Iwan Schulthess, présidence*  
*Pia Moser, administration*  
*Stefan Ramseier*  
*Lorenz Hänni.*



*«Eglise 21 – dessiner l'avenir ensemble»: un processus qui suscite de nombreux attentes.*

*Iwan Schulthess, présidence*  
*Pia Moser, direction*  
*Lucien Boder, Claudia Hubacher*  
*Christian Tappenbeck, Hans Martin Schaefer,*  
*Sandra von Allmen, procès-verbal*

*Jörg Haberstock, présidence*  
*Willy Oppliger, administration*  
*Pia Grossholz-Fahrni*  
*Ursula Trachsel (jusqu'au 16.6.14),*  
*Stephan Hagenow (depuis le 17.6.14)*  
*Manuel Münch, Stephan Baumann*  
*(jusqu'au 30.11.14), René Wicki*

### GP ÉGLISE 21

Poser de questions – trouver des réponses – être Eglise: par la motion «Eglise 21 – dessiner l'avenir ensemble», le Synode a demandé au Conseil synodal d'initier un processus visant à développer une vision et des objectifs prioritaires pour le service au sein des Eglises réformées Berne-Jura-Soleure et de leurs paroisses. Le GP s'est réuni à 14 reprises pour élaborer un rapport. Pour cela, il a travaillé en étroite collaboration avec les premiers signataires de la motion et sollicité l'avis d'experts. La stratégie prévoit un processus ouvert et participatif. Il s'agit en effet d'associer le plus grand nombre possible de personnes intéressées par l'avenir de l'Eglise à cette démarche devant aboutir à une vision avec des objectifs prioritaires. La première étape («Poser des questions») commencera lors du Synode d'été 2015, avec le lancement d'une discussion sur un catalogue de questions qui attendent absolument une réponse. Dans la deuxième étape («Trouver des réponses»), il s'agit de répondre à ces questions fondamentales. Il est prévu à cet effet d'organiser en été 2016 un Synode de réflexion PLUS qui permettra aux personnes «répondantes-responsables» pour l'Eglise de trouver des réponses aux questions rassemblées. La vision Eglise 21 avec ses idées directrices et ses propositions d'action doit être discutée et adoptée à la troisième étape («Être Eglise») lors du Synode d'été 2017. Une grande manifestation est prévue pour marquer la fin de ce processus de vision, qui était parti de la base à la première étape et retournera ainsi à la base. Cette cérémonie de clôture marquera également le début de la phase de mise en œuvre de la Vision Eglise 21. Par son ouverture, ce processus empêche que les réponses soient données par avance, tout en permettant d'initier des changements importants et tangibles. Dans ce sens, la coïncidence entre le processus d'élaboration de la vision et le jubilé de la Réforme en 2017 revêt une signification qui va au-delà du symbole.

### INFORMATIQUE

Le groupe de pilotage informatique ISA II a continué d'accompagner la procédure de renouvellement de l'équipement informatique. L'entrée en service du nouveau système, initialement prévue pour fin 2014, n'a pas pu être réalisée. Les effets indirects de la législation sur les marchés publics se sont fait ressentir de diverses manières. Ce n'est pas la finalité en soi de la procédure qui a posé problème mais plutôt la décision d'adjudication du marché que certains fournisseurs ont tenté d'influer par la voie du recours. Il en est résulté plusieurs mois de retard avant que les contrats puissent être signés à fin 2014. Les collaboratrices et collaborateurs se réjouissent de l'installation, de la formation et de la mise en service de la nouvelle génération d'équipements informatiques au printemps 2015.

## DÉLÉGATIONS

### DÉLÉGATION AUX QUESTIONS DE GENRE:

#### «LABEL FAMILLE Et PROFESSION»: LA REMISE DU PRIX ET SES IMPLICATIONS

En août, au terme d'une analyse approfondie, le Conseil synodal s'est vu remettre devant le personnel réuni le label de qualité «Famille Et profession» certifiant des conditions d'engagement et de travail favorables à la famille et à l'égalité entre hommes et femmes. Un programme de mesures adopté par le Conseil synodal sera mis en œuvre au cours des trois prochaines années. La délégation aux questions de genre a conduit ce processus et est à présent responsable de l'application des mesures. Les institutions qui s'engagent dans le processus de labellisation sont examinées sous toutes leurs coutures. L'analyse menée par le bureau UND a donné d'emblée de bons résultats pour les Services généraux de l'Eglise. Elle a notamment relevé que l'égalité des genres et l'encouragement de la compatibilité entre vie professionnelle et privée étaient bien intégrés dans la culture d'entreprise et dans les structures à tous les niveaux, comme en témoignent les offres favorisant l'autonomie dans l'espace et dans le temps, ou encore le système salarial transparent et non discriminatoire basé sur l'outil d'évaluation des postes ABAKABA. L'analyse a également mis en exergue les conditions d'engagement modernes ainsi que la sensibilité, l'attention et la disponibilité au dialogue de l'ensemble de l'organisation pour les questions de compatibilité du travail pour les hommes et les femmes. Selon le directeur du bureau UND, le standard élevé qui a été atteint (au prix d'ailleurs de nombreux efforts) est le fruit de la stratégie exemplaire de promotion de l'égalité développée par les Eglises réformées Berne-Jura-Soleure, dont il a salué la persévérance et l'approche sur le long terme dans ce domaine. Les mesures prévues visent une uniformisation de la réglementation en matière de temps consacré aux proches, une information systématique des nouveaux collaborateurs et collaboratrices ainsi qu'une optimisation et une visibilité accrue de la réglementation des suppléances. Une plus grande implication du service du personnel au sein de la délégation confère de fait des compétences nouvelles au département des Services centraux. Une évolution qui s'est traduite par le passage de témoin de Claudia Hubacher à Jörg Haberstock pour la présidence de la délégation.



*Fierté: Andreas Zeller reçoit le label du service UND.*

*Claudia Hubacher, présidence  
Sandra von Allmen, administration  
Andreas Zeller  
Pia Moser*

En 2014, le fonds de soutien pour les projets traitant de la question de genre a permis de soutenir deux projets: Mamamundo (cours de préparation à la naissance pour des couples issus de la migration), et Tsena Malälaka (projet de livre réunissant les témoignages personnels et théologiques de quinze auteures et auteurs de neuf pays d'Afrique et d'Europe).

### GROUPE DE CONTACT SOLEURE:

#### UNE PLATE-FORME D'ÉCHANGE IMPORTANTE ET PRÉCIEUSE

Le groupe de contact est une plate-forme d'une grande importance pour assurer le dialogue entre le Conseil synodal et la représentation de la partie soleuroise de l'Eglise. Parmi les nombreux thèmes abordés en 2014 ont figuré les mesures d'austérité de l'Etat, l'évolution des relations en l'Eglise et l'Etat dans le canton de Berne, ainsi que l'œcuménisme. Le groupe s'est également penché sur les projets de la Fédération des Eglises protestantes de Suisse, sur les conséquences pour la région soleuroise des objets traités par le Synode, ainsi que sur la situation actuelle de certaines paroisses du Synode d'arrondissement. L'échange d'informations au sein du groupe a permis de coordonner en temps voulu les activités ecclésiales respectives, tout en donnant au Conseil synodal un intéressant aperçu du statut juridique et constitutionnel spécifique des communautés religieuses dans le canton de Soleure. Hans Leuenberger, président nouvellement élu du Synode d'arrondissement de Soleure, a fait son entrée dans le groupe de contact. Les autres représentants du Synode d'arrondissement sont Markus Müller (nouveau), Roland Stach (ancien) et

*Pia Grossholz-Fahrni, présidence  
Christian Tappenbeck, administration  
Andreas Zeller*

CONSEIL SYNODAL  
(2011 À 2015)

DÉPARTEMENT PRÉSIDENTE  
PRÉSIDENT DU CONSEIL SYNODAL  
Andreas Zeller, pasteur, Dr. theol.,  
Münsingen

DÉPARTEMENT CÉTN-MIGRATION  
VICE-PRÉSIDENTE  
Pia Grossholz-Fahrni, spécialiste en  
communication / professeure de  
Gymnase, Muri

DÉPARTEMENT SERVICES CENTRAUX  
Jörg Haberstock, entrepreneur,  
Grasswil

DÉPARTEMENT PAROISSES ET  
FORMATION  
Stefan Ramseier, pasteur, Berne

DÉPARTEMENT THÉOLOGIE  
Lucien Boder, pasteur, Vauffelin

DÉPARTEMENT CATÉCHÈSE  
Iwan Schulthess, pasteur, Walterswil

DÉPARTEMENT DIACONIE  
Claudia Hubacher-Eggler,  
enseignante, Schwarzenburg

Ernst Zürcher (ancien). Le Conseil synodal continue d'être représenté par son président Andreas Zeller et par la présidente de la délégation soleuroise Pia Grossholz-Fahrni.

Les bonnes relations avec le Synode d'arrondissement de Soleure se sont poursuivies au-delà du groupe de contact, et la collaboration amicale a ainsi pu être approfondie à différents niveaux en 2014 aussi.

DÉLÉGATION JURA-CER:  
SUR LA VOIE D'UNE COORDINATION RENFORCÉE

La CER s'efforce d'approfondir la collaboration entre ses Eglises membres. Dans cette optique, l'Assemblée générale de 2014 a adopté d'importants projets d'intégration. C'est ainsi que la CER a mis en place un système commun de formation initiale et continue. Les Eglises réformées Berne-Jura-Soleure conservent leurs deux commissions des stages («Commission des stages COMSTA» et «Commission diaconale»), mais celles-ci tiendront compte à l'avenir de diverses prescriptions de la CER. Un autre projet d'envergure est le lancement d'un journal réformé romand. Les Eglises réformées Berne-Jura-Soleure souhaiteraient éviter que sa publication soit confiée à une entreprise externe. Elles préconisent au contraire de poursuivre le modèle de la Fondation «Visage protestant», qui pourrait être élargi le cas échéant à d'autres Eglises membres de la CER. On relèvera également le document de «Terre Nouvelle» sur des visions d'avenir qui pourront servir de référence pour un engagement commun.

L'importante diminution des recettes des Eglises de Genève et de Neuchâtel a conduit la CER à adopter une nouvelle clé de répartition basée sur la masse salariale des personnes engagées dans le ministère pastoral, diaconal et catéchétique. De cette manière, les capacités financières des Eglises membres sont indirectement prises en compte.

Un changement a aussi été enregistré au niveau des personnes: l'Assemblée générale est désormais présidée par le pasteur Christian Miaz, président de l'Eglise neuchâteloise.

*Lucien Boder, présidence  
Christian Tappenbeck, administration  
Pia Grossholz-Fahrni  
Andreas Zeller  
Philippe Paroz, CSJ*



*Le Conseil synodal en 2014: (de g. à dr.) Lucien Boder, Stefan Ramseier, Pia Grossholz-Fahrni, Andreas Zeller, Claudia Hubacher-Eggler, Jörg Haberstock, Iwan Schulthess*